

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2013)
Heft: 1993

Artikel: Salaires minimums : contre-projet bidon? : Pour défendre la libre circulation, une lutte efficace contre les bas salaires abusifs est indispensable

Autor: Tille, Albert

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014085>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

population qui n'a pour ainsi dire pas de fortune, voire seulement des dettes. Ces techniques et leurs «*techniciens*» permettent aux propriétaires de fortunes importantes de se dérober du minimum de solidarité patiemment construit depuis le 19e siècle.

Comment interpréter cette

pratique d'une grande partie des plus riches? De la simple ruse individuelle, en phase avec l'évangile de l'égoïsme diffusé par l'orthodoxie économique? L'ampleur même du phénomène appelle une perspective plus vaste: c'est d'une grève d'impôts larvée par la couche sociale supérieure à l'échelle globale qu'il est

question. Faut-il alors parler de lutte de classe d'en haut? Cela peut paraître exagérément belliqueux et relève d'un étiquetage peu intéressant en soi. Mais il s'agit très clairement de la poursuite savamment instrumentée d'un égoïsme de classe que les termes positifs de liberté et de discrétion (bancaire et autre) ne sauraient cacher.

Salaires minimums: contre-projet bidon?

Pour défendre la libre circulation, une lutte efficace contre les bas salaires abusifs est indispensable

Albert Tille - 16 avril 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23269>

Une succession de nouvelles inattendues laisse entrevoir un printemps syndical en Suisse.

Première surprise, un sondage d'opinion prévoit un soutien à 76% de l'initiative de l'Union syndicale suisse (USS) sur les salaires minimums, alors que le [Conseil fédéral](#) entend sèchement la rejeter. Deuxième surprise, les présidents du parti libéral-radical et du parti démocrate-chrétien suggèrent de présenter un contre-projet. Et pour nouer la gerbe, une commission du Conseil des Etats demande à l'administration un [rapport](#) sur les bas salaires avant de se prononcer sur l'initiative.

Deux grands partis gouvernementaux de droite, les gardiens du temple libéral, entendraient donc introduire un corps étranger dans le système social helvétique qui

confie aux partenaires sociaux la compétence de négocier les salaires ([DP 1988](#)). C'est certainement parce qu'ils veulent sauver la libre circulation des personnes, toujours plus contestée.

Rappelons l'un des arguments principaux avancés par l'USS à l'appui de son initiative ([DP 1911](#)). Les mesures d'accompagnement à la libre circulation permettent de combattre les abus dans les professions couvertes par des conventions collectives. Mais, dans les secteurs non organisés, il est difficile de déterminer ce qu'est une sous-enchère salariale.

Les mesures d'accompagnement n'ignorent pas cette difficulté. Elles [stipulent](#) que «*dans les branches dans lesquelles il n'y a pas de convention collective*

de travail, des contrats-types de travail prévoyant des salaires minimaux impératifs peuvent être édictés en cas de sous-enchère abusive et répétée par rapport aux salaires usuels dans la localité, la profession ou la branche». Il appartient aux commissions tripartites cantonales de surveillance du marché du travail d'imposer lesdits contrats. Mais, à de rares exceptions comme en [Valais](#), cette possibilité n'a pas été utilisée, notamment en raison de l'opposition de principe des représentants patronaux au sein des commissions tripartites. D'où la volonté syndicale d'imposer les salaires minimaux par leur initiative.

L'initiative de l'UDC sur l'immigration de masse, celle d'Ecopop ([DP 1974](#)) ainsi que le référendum annoncé sur l'extension de l'accord à la

Croatie annoncent des campagnes difficiles. Pour les gagner, les partisans de la libre circulation doivent faire des gestes pour lutter contre les abus. C'est ce qu'ils font en proposant, plutôt qu'un sec rejet, un contre-projet à l'initiative syndicale. Mais encore faut-il qu'il ne s'agisse pas d'un texte bidon. Les fausses solutions ne manquent pas. Elles pourraient renvoyer aux mesures de style purement déclaratoires du début de

l'initiative de l'USS: «*La Confédération et les cantons... encouragent l'inscription dans les conventions collectives de travail de salaires minimaux.*»

Mais encourager ne signifie pas adopter. Et le seul renvoi aux conventions collectives entre partenaires sociaux ignore tous les secteurs où il n'y a pas de partenaire.

Pour emprunter une bonne piste, il faudrait s'inspirer, en

la rendant contraignante, de la disposition sur les contrats-types prévue par les mesures d'accompagnement. Les cantons devraient, après consultation des partenaires sociaux, introduire des contrats-types dans les secteurs non organisés. Par ce contre-projet, on répondrait aux critiques adressées à l'initiative syndicale d'ignorer les différences entre les différentes branches et les différentes régions du pays.

Entre symbolisme, expressionnisme, réalisme rural et Art nouveau

Redécouvrir le peintre Albert Schmidt au musée de Payerne jusqu'au 16 juin 2013

Pierre Jeanneret - 18 avril 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23284>

Les «*petits*» musées régionaux offrent souvent la possibilité de redécouvrir des artistes méconnus, voire oubliés. Sans doute certains d'entre eux n'ont-ils bénéficié que d'une reconnaissance locale ou n'ont-ils occupé qu'une place secondaire dans l'histoire de l'art. Leur œuvre n'en est pas moins intéressante.

C'est le cas d'Albert Schmidt (1883-1970). Remarquons que la [présentation de ses travaux](#) – 63 huiles, 23 gravures, des dessins et des projets d'affiches – s'inscrit à Payerne (jusqu'au 16 juin 2013) dans le cadre d'une série d'expositions consacrées aux peintres genevois: Maurice Barraud, Alexandre Blanchet, Alexandre

Mairet, etc.

Issu d'une famille d'origine alsacienne, Albert Schmidt a vécu dans un milieu aisé. En 1906, il entre comme associé dans l'entreprise familiale qu'il dirigera jusqu'en 1961. Il mènera donc une vie parallèle d'entrepreneur et de peintre. Son père David est lui-même un collectionneur avisé: séduit par l'œuvre d'un jeune peintre alors inconnu, il lui achète sa première toile. Il s'agit de Ferdinand Hodler. Celui-ci aura une influence déterminante sur l'œuvre propre d'Albert Schmidt, qui ne sera cependant ni un copieur ni un suiveur, mais un continuateur du Maître.

L'influence hodlérienne est très

sensible dans ses tableaux d'inspiration symboliste: poses des personnages féminins avec leur visage de profil, la tête inclinée sur le cou, mais aussi corps musculeux des laboureurs à la chemise blanche retroussée sur le bras. La grande toile *Le village dit sa peine*, liée sans doute à une scène d'enterrement, est emblématique de cette thématique et de cette manière hodlériennes.

Le traitement de l'arrière-plan, avec ses arbres fruitiers en fleurs, fait plutôt songer à Cuno Amiet, un autre artiste aux côtés duquel A. Schmidt a participé à des expositions collectives. Ce tableau est le seul à être exposé dans